



Bordeaux, le 16 mars 2026,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé mentale : les établissements du Poitou-Charentes s'unissent au sein d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) pour renforcer l'accès aux soins

Face aux fortes tensions qui fragilisent l'accès aux soins psychiatriques sur le territoire du Poitou-Charentes, les acteurs de la psychiatrie adulte, de la pédopsychiatrie et de l'addictologie ont choisi d'unir leurs forces. Financée par une dotation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la création de ce Groupement de coopération sanitaire marque une étape décisive pour renforcer l'offre de soins, organiser la solidarité territoriale et structurer un travail commun entre professionnels médicaux et non médicaux, avec l'objectif d'améliorer durablement la situation dans les cinq prochaines années.

| Sept établissements innovent en s'unissant pour renforcer l'accès aux soins

Le Groupement de Coopération Sanitaire réunit les sept établissements publics du Poitou-Charentes engagés dans la santé mentale :

- Centre hospitalier Camille Claudel – Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Charente,
- Centre hospitalier de Jonzac,
- Groupement hospitalier La Rochelle–Ré-Aunis,
- Centre hospitalier de Niort,
- Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres,
- Centre hospitalier Henri Laborit de Poitiers,
- Groupement hospitalier de Saintes – Saint-Jean d'Angély.

Le GCS Santé Mentale Poitou-Charentes se veut **un levier collectif au service d'une action plus rapide et plus coordonnée au bénéfice des professionnels comme des patients.**

Ce dispositif a également **vocation à s'ouvrir à d'autres établissements de santé volontaires du territoire**, notamment aux cliniques autorisées en psychiatrie.

| Un plan d'action concret et mobilisateur

Le GCS permettra de doter l'ex-région Poitou-Charentes de moyens d'action renforcés afin d'accompagner les enjeux liés à la démographie médicale et paramédicale. Il permettra, notamment, de :

- **Renforcer la solidarité territoriale** : mutualisation des équipes pour assurer des remplacements, des gardes, maintenir l'offre de soin psychiatrique sur l'ensemble du territoire, déployer des référentiels communs ;
- **Améliorer l'attractivité et la formation**, via un guichet unique et des pratiques harmonisées : former aux protocoles de coopération, former des infirmiers en pratique avancée (IPA), accueillir et accompagner les médecins à diplôme hors Union européenne, accueillir et former les internes de psychiatrie ...
- **Développer les coopérations entre médecins et infirmiers** via des délégations de tâches pour réduire les délais d'accès aux soins par exemple en Centre médico-psychologique. 40 infirmiers sont déjà engagés dans la démarche et devraient assurer les premières consultations en CMP au mois de juin 2026,
- **Développer l'enseignement et la recherche**, notamment par la création de postes universitaires territoriaux.

| Une gouvernance commune pour avancer plus vite

La convention CGS a été signée par l'ensemble des établissements en présence de Benoît Elleboode, directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le 16 mars 2026. Le GCS est animé par une gouvernance médico-administrative partagée entre :

- **Bruno Faulconnier** (administrateur) – Directeur du Centre hospitalier de Niort, Nord Deux-Sèvres et Mauléon
- **David Dereure** (administrateur adjoint) - Directeur du Centre hospitalier Camille Claudel à Angoulême,
- **Jérôme Trapeaux** (administrateur adjoint) - Directeur du groupe hospitalier Saintes Saint-Jean d'Angely,
- **Pr Nemat Jaafari** (coordonnateur médical psychiatrie adulte) – Centre hospitalier Henri Laborit à Poitiers,
- **Pr Ludovic Gicquel** (coordonnateur médical psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) – Centre hospitalier Henri Laborit à Poitiers.

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60 - ars-na-communication@ars.sante.fr